

Scandales sexuels dans le monde du yoga

Une trentaine de femmes, dont au moins une Française, accusent d'abus sexuels plusieurs dirigeants de l'organisation internationale de yoga Sivananda. Deux enquêtes sont en cours.

La galaxie Sivananda : près de 80 implantations dans 32 pays



Repères

De quoi s'agit-il ?

Le 10 décembre 2019, une ancienne assistante du fondateur de l'organisation internationale de yoga Sivananda publie un post Facebook dans lequel elle accuse ce swami (moine dans la tradition hindouiste) de l'avoir abusé sexuellement pendant plusieurs années. Les faits allégués remontent aux années quatre-vingt, mais leur révélation secoue l'institution dans laquelle l'homme est une figure révé-

rée. En brisant le silence, Julie Salter a aussi libéré la parole d'autres femmes qui dénoncent non seulement le fondateur de cette école connue pour avoir popularisé le yoga en Occident, mais également deux de ses disciples. Un Italien et un Indien devenus, dans les années 2000, membres du conseil de direction de l'organisation.

Sur quoi portent les enquêtes ?

La première est diligentée par l'organisation elle-même. D'après les communiqués publiés sur son site Internet, elle est assurée par « une experte reconnue dans le domaine du harcèlement sexuel » et porte sur un des huit membres du conseil pour des faits qui, selon les témoignages que nous avons recueillis, s'étendraient sur la période 1997-2011.

La seconde enquête est plus large. Conduite par une avocate et une psychologue, à la demande d'un collectif de soutien aux victimes présumées, elle s'intéresse à toutes les formes d'abus « émotionnels, psychologiques, financiers, spirituels et institutionnels ».

Son premier rapport, qui sera rendu public mardi, met en cause un européen « parti en retraite » en 2013. « À ce jour, sur les quelque trente-cinq personnes qui se sont exprimées devant nous, précise l'avocate Carol Merchasin, sept accusent cet homme » pour des faits s'étendant des années 2000 à 2010.

Comment l'organisation réagit-elle ?

Rapidement, en décembre, le conseil de direction reconnaît comme « très sérieuses » les allégations à l'encontre du fondateur décédé en 1993. Et en février, après avoir été « informé de témoignages d'inconduite » concernant le dirigeant toujours en poste, le relève « de ses enseignements et de ses fonctions administratives ».

Malgré ces réactions, et bien qu'ayant mis en place dès 2007 une politique anti-harcèlement, le conseil de direction n'a pas souhaité répondre à nos demandes d'informations.

Pourquoi n'y a-t-il encore aucune plainte ?

« Il est très difficile pour les victimes d'assumer ce qu'elles ont vécu, explique Carol Merchasin. Sur le moment, elles sont dans un état de dépendance spirituelle et matérielle qui les empêche de dénoncer. Ensuite il y a la honte, la culpabilité et l'isolement. » C'est pourquoi la plu-

part des femmes ne parlent que très longtemps après, et souvent au prix d'un douloureux effort.

Quant à porter plainte... « Quand on sait ce que ça coûte psychologiquement pour si peu de probabilité de succès, elles n'y pensent même pas », ajoute l'avocate. Sauf dans le cas d'une démarche collective qui, maintenant, pourrait bien être enclenchée.

Et en France ?

Si aucun abus sexuel n'a été rapporté, à ce jour, dans les centres de Paris et Neuville-aux-Bois (Loiret), au moins une Française a témoigné contre le directeur suspendu en février. Dans le récit qu'elle nous a confié, cette Nazairienne de 46 ans met aussi en cause les conditions de vie et de travail au sein des centres français de Sivananda dont elle dit être sortie « anéantie », physiquement et émotionnellement.

Stéphane GALLOIS.

« C'est un risque lié à la relation maître-disciple »

Trois questions à...

Claude Mathieu, rédacteur en chef de la revue *Infos Yoga*.

Est-ce difficile de s'orienter dans le monde du yoga ?

Je préfère parler des yogas. La diversité des pratiques est, en effet, compliquée à saisir pour le néophyte. Tout comme la multiplicité des écoles et pseudo-fédérations en France. Certaines vont d'ailleurs au-delà du yoga, prônant le végétarisme ou des formes de spiritualité d'origine indienne. Je crois qu'il ne faut pas tout amalgamer. Le yoga se suffit à lui-même.

Pourquoi constate-t-on des dérives à caractère sexuel ?

Le cas de Sivananda n'est pas unique. De telles affaires ont concerné



Claude Mathieu, professeur de yoga à Rennes et rédacteur en chef d'Infos Yoga. PHOTO : ÉCOLE YM

d'autres écoles comme Satyananda, Ashtanga ou Bikram. Beaucoup de gens viennent au yoga parce qu'ils sont en recherche d'eux-mêmes,

d'une voie. Vulnérables, ils peuvent être des proies faciles pour des prédateurs sexuels armés de l'aura de professeur. Il faut appeler les prati-

quants à faire attention. Mais le problème existe dans d'autres domaines, on le sait bien, d'autant plus quand il existe une relation de maître à disciple.

Faut-il alors mettre en garde contre les yogas ?

Je ne crois pas. Fort heureusement, tout le monde du yoga n'est pas comme ça. Il y a dans cette pratique des aspects extraordinaires qui nous aident vraiment, nous Occidentaux névrosés, à trouver la paix, l'équilibre, la stabilité.

En revanche, moi qui voyage souvent en Inde, j'invite les pratiquants à faire le tri dans ce qui nous vient de là-bas. Tout n'est pas transposable chez nous sans danger, car leur société n'est pas fondée sur les mêmes règles que la nôtre.

S. G.

Leurs robots anti-Covid s'arrachent

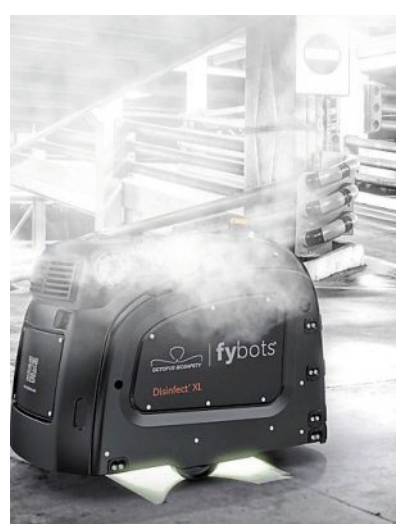
Une société choletaise et son associée Fybots ont développé un robot de nettoyage et désinfection capable de détruire virus et bactéries.

« Derrière chaque épreuve se cache une opportunité. La question est de savoir si on la saisit ou non », lance Bertrand Vergne, directeur général d'Octopus, depuis janvier 2020. Le ton est donné.

Installée à Cholet (Maine-et-Loire) depuis 1987, la société qui compte une dizaine de salariés s'est lancée en 2014 dans la fabrication de robots autonomes de désinfection. « À l'époque, ça n'a pas pris parce que personne n'imaginait que le Covid-19 pouvait arriver, insiste-t-il. On a donc engagé un virage vers la désinfection des poulaillers. »

Une crise salubre

Début 2020, Octopus est alerté par ses contacts en Chine qu'une crise sanitaire de grande ampleur se prépare. Son dirigeant ne souhaite pas lâcher le marché avicole, mais réfléchit à un partenariat « pour développer un robot capable de désinfecter les lieux fréquentés par le public ».



Les sociétés Octopus et Fybots ont déjà reçu des centaines de commandes. PHOTO : OCTOPUS / FYBOTS

Une solution anti-Covid en somme. Quatre entreprises françaises se rapprochent d'Octopus, dont des

grands groupes qui flairent le bon filon. Les deux mois de confinement seront mis à profit pour créer un prototype chez Fybots, la société retenue. « Le robot réalise le nettoyage et la désinfection des grandes surfaces par voie aérienne, explique Bertrand Vergne. Il projette des micro-particules de biocide qui neutralisent virus et bactéries. »

Des robots en leasing

La version XL de la machine sera prête « en septembre, si une deuxième vague de Covid-19 devait arriver », assure le patron d'Octopus. Un modèle plus petit sera lancé en juillet. Équipé d'une connexion wifi, il enverra via un compte créé sur le cloud (un espace de stockage en ligne) des certificats de désinfection. « Une centaine de commandes sont sur le point d'être finalisées aux États-Unis et au Moyen-Orient. En France, des musées, des écoles, des sociétés de location de voitures ou de

bateaux sont intéressées. »

Rien n'est encore signé, mais Bertrand Vergne confirme également être en pourparlers avec une grande entreprise ferroviaire de l'Hexagone.

Coût du robot XL : 89 000 €. « Mais nous proposerons aussi du leasing (1) sur soixante mois, entre 200 € par mois pour le petit modèle et jusqu'à 1 700 € pour le grand, indique-t-il. Cela nous permet de réaliser une traçabilité des équipements et de la télé-surveillance. » Le compte à rebours est lancé pour les deux partenaires. Octopus ouvrira un site à Auray (Morbihan) en août pour faire face à ce soudain succès... Et remédier aux difficultés de recrutement que rencontre l'entreprise à Cholet, qui attire peu les salariés qualifiés.

Marion AUVRAY.

(1) Le leasing est une location avec option d'achat.

Sanofi supprime 1 000 emplois en France

Le groupe pharmaceutique, qui a vu ses ventes dopées au premier trimestre par la crise sanitaire, met en avant une nouvelle stratégie.

Sanofi a confirmé, hier, le départ de 1 700 collaborateurs en Europe, dont 1 000 en France (sur 25 000). Le 16 juin, le groupe pharmaceutique avait pourtant annoncé un investissement de 610 millions d'euros pour produire sur le sol français, avec la création de deux sites et 300 emplois à la clé.

Sanofi précise que ce plan correspond à une nouvelle stratégie, lancée en décembre par son nouveau patron Paul Hudson. Celle-ci vise à économiser deux milliards d'euros d'ici à l'année 2022, en se concentrant notamment sur l'oncologie, au détriment du diabète et du cardiovasculaire.

« On a l'impression que le groupe veut se désengager des médicaments les moins rentables, même s'ils ont un intérêt thérapeutique majeur », a réagi Thierry Bodin, coordinateur CGT. La CFDT s'est dite de son côté prête à « combattre ces suppressions d'emplois », s'inquiétant du « climat anxieux actuellement pour tous les salariés du groupe », une semaine après le suicide d'une employée sur son lieu de travail.

Les départs en France seront basés sur le volontariat et s'étaleront sur



Sanofi est l'un des principaux acteurs mondiaux dans la production de vaccins. PHOTO : GONZALO FUENTES, REUTERS

trois ans. Sont concernés en majorité des postes en CDI sur des fonctions support, commerciales et des plateformes liées à la recherche, notamment en Île-de-France.

Sanofi, qui fabrique aussi le Doliprane, affichait un chiffre d'affaires au premier trimestre en hausse de 6,9 %, et prévoit de verser près de 4 milliards d'euros à ses actionnaires. Le groupe développe actuellement deux vaccins contre le Covid-19, attendus courant 2021.

Plan de restructuration chez Daher

Le groupe aéronautique a annoncé la suppression de 1 300 postes dans le monde. Dont 350 en Loire-Atlantique.

Daher, l'avionneur et équipementier aéronautique prévoit un plan massif de restructuration qui va aussi toucher la Loire-Atlantique. Selon la CFE-CGC, 224 suppressions de postes (sur 716) sont envisagées, entre les usines de Saint-Nazaire, Malville et un site de logistique à Montoir. Et 127 autres (sur 458) dans deux usines proches de Nantes, à Saint-Aignan de Granlieu (pièces thermoplastiques pour A350 notamment) et Saint-Hilaire-de-Chaléons.

Ce groupe, fondé en 1863 et contrôlé par la famille Daher, compte 10 000 salariés dans le monde, dont près de 8 000 en France. Et 60 % de son activité dépend des différentes branches d'Airbus.

Pour 2020, le groupe estime « entre 300 et 400 millions » d'euros de perte de chiffre d'affaires, initialement attendu à 1,3 milliard selon son directeur général, Didier Kayat. La négociation engagée pour le Plan de sauvegarde de l'emploi concerne la suppression de « 1 300 équivalents temps plein (ETP) potentiels », détaille-t-il. Mais le groupe espère sauver un maximum des « 700 à 800 » postes restants grâce aux mesures de soutien de l'État, notamment via son plan de soutien au secteur aéronautique. Les 1 400 contrats



Le groupe Daher a cinq sites en Loire-Atlantique. PHOTO : ARCHIVES OUEST-FRANCE

d'intérimaires que comptait l'entreprise avant la crise ne seront pas reconduits.

Les syndicats, très inquiets, attendent les mesures qui vont accompagner cette restructuration.

Le plan de soutien à la filière devra remplir son rôle : oui à des plans de départs volontaires, à des accompagnements vers la formation. Non à des licenciements secs. Daher le sait. Des programmes de recherche-développement, comme le démonstrateur d'avion à propulsion hybride EcoPulse développé avec Airbus et Safran, seront maintenus. Les emplois qui vont avec aussi.

Élisabeth MONTAUFRAY-BUREAU.

Éborgné à Rennes : la police en cause ?

Gwendal Leroy a été blessé en manifestant à Rennes. Le parquet a demandé la mise en examen d'un policier. Il n'a pas été suivi.

Gilet jaune très actif dans le pays de Quimper, Gwendal Leroy se rend à une manifestation à Rennes le 19 janvier 2019. Ce jour-là, en fin de manifestation, il va y perdre son œil gauche.

« Il était 18 h. On s'apprêtait à partir. J'étais de dos et j'ai vu une grenade de désencerclement à mes pieds. Je me suis retourné. Il y a eu une masse grise et un flash », raconte-t-il en février 2019.

Le jeune homme de 27 ans est opéré dans la nuit, mais perd « définitivement » l'usage de son œil gauche. Quelques semaines plus tard, il dépose plainte contre X et l'État. Une enquête de l'IGPN (inspection générale de la police nationale) est ouverte. En décembre 2019, le procureur de la République de Rennes, Philippe Astruc, ouvre « d'initiative » une information judiciaire et sollicite la mise en examen du policier qui avait lancé la grenade.

À l'époque, le procureur déclare : « La responsabilité pénale du policier, auteur du jet d'une grenade de désencerclement à l'origine des blessures graves, me paraît devoir être examinée dans le cadre d'une



Gwendal Leroy a perdu un œil lors d'une manifestation à Rennes en 2019. PHOTO : ARCHIVES OUEST-FRANCE

information judiciaire. »

Un juge d'instruction avait été saisi. À l'issue de son travail d'enquête, le magistrat a rendu « une ordonnance disant n'y avoir pas lieu à une mise en examen du policier », annonce Philippe Astruc.

Pour quelle raison ? Le procureur ne souhaite pas « entrer dans des précisions ». Mais le parquet a fait appel de cette décision, qui sera prochainement réexaminée par les juges de la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Rennes.

Romain LECOMPTE.